



CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GYMNASE FAVIER À BOURG-EN-BRESSE (01)

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine, la Ville de Bourg-en-Bresse s'est engagée dans un programme d'économies d'énergie.

La Ville a ainsi confié, fin 2016, la rénovation énergétique globale de son hôtel de ville à la SPL OSER (Opérateur de services énergétiques régional). Les résultats attendus en matière de réduction des consommations sont garantis par la mise en place d'un **contrat de performance énergétique (CPE)**.



CONTEXTE

> Le territoire

Située à la charnière entre Jura, Bresse et Dombes, Bourg-en-Bresse compte 43 000 habitants, 125 000 pour son agglomération. Le parc immobilier de la ville, autant public que privé, compte 65% de bâtiments très énergivores, construits avant 1975.

La Ville a pour objectif de réduire très significativement sur son territoire la consommation énergétique des bâtiments, et en premier lieu ceux dont elle est gestionnaire : elle gère par exemple 15 écoles maternelles et 16 écoles élémentaires publiques.

> Une ville engagée dans la transition énergétique

La communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a lancé un **Plan climat énergie territorial** en 2009.

Le bassin de Bourg-en-Bresse est engagé une démarche « **Territoire à énergie positive** » depuis 2015. Son objectif : - 21% de consommation énergétique d'ici 2030, - 50% de consommation énergétique d'ici 2050 et 20% de la consommation énergétique couverte par les énergies renouvelables d'ici 2030.

LE PROJET EN BREF

> Objectif de performance énergétique

Consommation d'énergie :- 51 %

Émissions de GES : - 48 %

> Durée

8 ans

> Investissement

1,9 k€ HT

> Type de CPE

Travaux et services

> Maître d'ouvrage

SPL OSER

> Mandataire du groupement

Société bressane d'électricité

> Type de bâtiments :

Gymnase construit en 1976 pour une surface de 2 628 m².

> Objectif

Les études réalisées sur le gymnase Favier ont abouti, fin 2016, à la signature par la SPL d'un CPE « Travaux et services » pour une durée de **8 ans**, avec une **garantie de résultats** correspondant à une diminution annuelle de 51 % des consommations d'énergie¹ et de 48 % des émissions de CO₂, au niveau BBC Rénovation.

Les travaux planifiés sur le gymnase doivent améliorer son efficacité énergétique et son confort d'été. Ils comprennent par ailleurs une mise aux normes concernant l'accessibilité et la sécurité incendie, et la réfection complète des vestiaires.

> Mise en œuvre

L'opération bénéficie de la valorisation de **Certificats d'économie d'énergie**¹ (CEE) et d'un **co-financement par l'Union européenne** (fonds Feder). Un bail emphytéotique a été signé entre la Ville et la SPL. Celle-ci finance les travaux, et la Ville va payer une redevance pendant 20 ans, à partir de la réception des travaux.

90% des prestations du marché ont été confiées à des petites et moyennes entreprises de Rhône-Alpes : le mandataire du groupement, la Société bressane d'électricité, s'est entouré de quatre PME locales (Climsanit pour les travaux de climatisation, ventilation et chauffage, Prodalu 01 pour le remplacement des menuiseries, la Sarl Juillard pour l'isolation thermique et le désamiantage et Someci pour l'exploitation), ainsi que du bureau d'études Sintec-Belem et de Bertrand Feinte (architecte). Le contrat prévoit 120 heures réservées à des personnes en insertion professionnelle.

La rénovation lourde de ce gymnase s'accompagne d'une requalification architecturale et fonctionnelle du bâtiment. Les travaux d'efficacité énergétique mis en œuvre sont les suivants :

- une **isolation thermique** des murs et de la toiture ;
- une **pose de menuiseries** métalliques en façade sud et remplacement du polycarbonate par un polycarbonate alvéolaire translucide ;
- une **amélioration de la production de chaleur et du réseau de chauffage** (déplacement de la sous-station, remplacement des aérothermes) ;
- une **installation de VMC simple-flux** (vestiaires) et double-flux (salle de boxe), mise en place d'une sonde CO₂ dans la salle multisport pour gérer la ventilation de manière naturelle, par ouverture des châssis ;
- une **rénovation de l'éclairage** (led dans les vestiaires, tubes fluo dans les autres salles).

Un **plan de sensibilisation** des usagers aux économies d'énergie est prévu, mais pas encore mis en place.

¹ Dispositif reposant sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les Pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid, fioul domestique...) qui sont incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des autres consommateurs d'énergie (ménages, collectivités territoriales ou professionnels).

A partir de 2019, les travaux doivent permettre une **économie financière de 14,5 k€ TTC/an²**, avec une consommation d'énergie finale prévisionnelle de 211 MWh/an³ (20,6 k€ TTC de coûts énergétiques par an⁴), des émissions annuelles de CO₂ estimées à 11 kg eqCO₂ / m² ⁵.

¹ En énergie finale, par rapport à une consommation annuelle de référence.

² Prix de l'énergie 2015 tenant compte du surcoût de maintenance.

³ 431 MWhPCI / an avant travaux.

⁴ 37 k€ TTC avant travaux.

⁵ 23 kg eqCO₂/m² avant travaux.

PRINCIPALES ÉTAPES

> Déc 2016 - juin 2017 *Études*
Lancement du CPE

> Juin 2017 - Juill 2018 *Travaux*
Maintenance en phase travaux

> Août 2018 - Août 2019 *Exploitation*
Maintenance (phase probatoire)

> Sept 2019 - Déc 2024 *Exploitation*
Maintenance avec garantie complète.

Tous les ans le prestataire effectue la mesure des performances énergétiques du bâtiment, ce qui permet de vérifier si la garantie de performance énergétique offerte par le CPE est atteinte.

Si c'est le cas, le prestataire reçoit une prime correspondant à 65 000 € HT (3,5 % du coût études + travaux).

Dans le cas contraire, le prestataire est astreint à des pénalités qui augmentent chaque année¹ tant que les

objectifs fixés par le CPE ne sont pas atteints.

Ces vérifications sont réalisées selon le protocole IPMVP². La formule d'ajustement est fondée sur les DJU³.

Des conditions de révisions de la situation de référence ont été définies dans le cas de changement d'usage.

¹ Elles correspondent au montant de la surconsommation d'énergies la première année d'exploitation, au double de ce montant la seconde année et au quintuple les années suivantes en cas de non-démonstration de la capacité du bâtiment à atteindre les objectifs fixés.

² International performance measurement and verification protocol : méthode de mesure des économies d'énergie réalisées dans le secteur du bâtiment. Ce protocole est reconnu en France par l'ADEME.

³ Degré jour unifié : différence entre la température extérieure et une température de référence. Permet une estimation des consommations d'énergie thermique nécessaires au confort d'usage d'un bâtiment selon les conditions météo.

BILAN

Un point d'étape à mi 2018

> Résultats

Le bâtiment rénové a été livré fin juin 2018 et son inauguration prévue en novembre 2018 va s'accompagner d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie.

La 1^{ère} année (2018-2019), un bilan mensuel des résultats sera établi, à partir du début de la saison de chauffe (automne 2018).

> Perspectives

Après la rénovation énergétique des groupes scolaires Baudin, les Vernes et Robin qui donnent satisfaction, et celle d'un autre groupe scolaire (Saint-Exupéry) encore en cours, la ville de Bourg-en-Bresse étudie à ce jour la rénovation d'autres équipements publics.

Les acteurs impliqués

- Ville de Bourg-en-Bresse
- AMO : SPL OSER
- Mandataire du CPE: Société bressane d'électricité
- Chauffage ventilation climatisation : Climsanit (PME locale)
- Isolation thermique et désamiantage : Sarl Juillard (PME locale)
- Remplacements de menuiseries: Prodalou 01 (PME locale)
- Bureau d'études: Sintec-Belem
- Architecte : Bertrand Feinte
- Exploitation: Someci

Informations et contacts

- cpeauvergnerrhonealpes.org

- SPL - OSER
Aurélien DUPARCHY - Responsable d'opérations de rénovation énergétique
aurelie.duparchy@spl-oser.fr
Tél - 04 80 61 00 26

Fiche réalisée par



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie - Environnement

Avec le soutien de

